

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2021

Présents : 7

M. Jacques ADRIENSEN – M. Éric BADET – Mme Julie GENET – M. Christophe GESLOT - Mme Sandrine GRAPPEY – Mme Anne OLSZAK – Mme Sylvie ZILIO

Absent excusé : 1

M. Jérôme BONNOT

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Julie GENET

Présidence de séance : Mme Anne OLSZAK

Début de séance : 19h35

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 JUIN 2021

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 21 juin 2021 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, par 7 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, approuve le compte-rendu de la séance du 21 juin 2021.

2/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Mme la Présidente informe des dépenses effectuées depuis la dernière séance du Conseil :

- | | |
|---|--------------|
| - Le Ptit Dep : remplacement serrure porte d'entrée Francas | → 260,29 € |
| - Le Ptit Dep : maintenance portes et fenêtres | → 670,24 € |
| - Javel Barbizier : produits d'entretien | → 77,06 € |
| - Btg : intervention VMC école Simone Veil | → 220,48 € |
| - Btg : réparation chaudière école Simone Veil | → 1 742,16 € |
| - BHE : produit autolaveuse | → 28,90 € |

Il est précisé que la réparation de la chaudière de l'école Simone Veil sera remboursée par l'assurance à hauteur 80% (panne suite aux orages de cet été).

Les membres du syndicat prennent acte de ces informations.

3/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PRESTATION MAINTENANCE INFORMATIQUE

Madame la Présidente informe les élus que le contrat de maintenance informatique avec l'entreprise ET Solutions va bientôt arriver à son terme.

Monsieur Yusifli nous a fait parvenir sa proposition de convention pour une nouvelle année avec une augmentation de 200,00 €. Les tarifs étaient identiques depuis 4 années (1 800,00 €).

Le parc informatique s'étant étoffé avec notamment les nouvelles tablettes, il est proposé de renouveler la convention pour une durée d'un an avec l'augmentation prévue soit pour un total de 2 000,00 € H.T.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, décide de renouveler la convention avec l'entreprise ET Solutions et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

4/ MODIFICATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – NADINE ROUX

Madame la Présidente fait part aux élus de la situation de Madame Nadine ROUX, agent d'entretien titulaire du Sivos.

Cette dernière ne s'estime plus en capacité physique d'effectuer les heures de ménage pendant les vacances scolaires (4 X 10 heures durant les petites vacances + 36 heures pendant les grandes vacances).

La médecine du travail, lors des deux dernières visites médicales, avait préconisé d'adapter son travail en raison des difficultés physiques de l'agent et notamment d'éviter de se baisser.

Sur la demande de l'agent, il est proposé de supprimer l'intégralité de ses heures de ménage durant les vacances scolaires (76 heures par an). Ces heures seront effectuées par un autre agent du Rpi qui a donné son accord.

Le Comité technique a été saisi de ce dossier et a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 5 octobre 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés :

- **Décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial occupé par Madame Nadine Roux à hauteur de 14,20 heures annualisées à compter du 1^{er} janvier 2022.**
- **Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 12,55 heures annualisées qui sera occupé par ce même agent à compter du 1^{er} janvier 2022.**

5/ MODIFICATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – JOSETTE COUETTE

Madame la Présidente fait part aux élus de la situation de Madame Josette COUETTE, agent d'entretien contractuel du Sivos.

L'agent a demandé à réduire ses heures hebdomadaires de travail de 15 heures à 10 heures en raison d'un second emploi pour lequel elle fait plus d'heures depuis septembre.

Il est proposé de donner droit à sa demande, les heures perdues seront réalisées par un autre agent du RPI qui a donné son accord.

Le Comité technique a été saisi de ce dossier et a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 5 octobre 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés :

- **Décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial occupé par Madame Josette COUETTE à hauteur de 13,17 heures annualisées à compter du 1^{er} décembre 2021.**
- **Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 8,71 heures annualisées qui sera occupé par ce même agent à compter du 1^{er} décembre 2021.**

6/ MODIFICATION DU BUDGET N°1

Madame la Présidente explique aux élus qu'une incompréhension a eu lieu avec le Crédit Agricole lors de la renégociation du prêt n° 00000111123.

La simulation qui a été présentée aux élus comportait une première échéance 2021 avec un montant global de 27 900,56 € (Capital 23 448,74 € + intérêts 4 451,82 €). Le tableau d'amortissement envoyé par le Crédit Agricole à la suite de la signature de l'avenant diffère sur le montant des échéances et en particulier sur celle de 2021 avec un montant total de 35 454,50 € (Capital 23 069,14 € + intérêts 12 385,36 €).

Après prise de renseignements auprès du Crédit Agricole, il s'avère que la simulation avait été transmise afin « *de rendre plus lisible le gain de la renégociation pour le Sivos* ».

En comparant le tableau de simulation et le tableau final, le Sivos est gagnant mais le gain est réparti de façon plus lisse jusqu'en 2038.

Le budget 2021 du RPI ayant été monté avec cette simulation, il manque aujourd'hui 7 864,77 € au compte 66111 (intérêts) afin de payer l'échéance 2021.

Afin de régler ce montant, il est proposé la modification budgétaire suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : | - 2 000,00 € |
| - Article 6413/012 « Personnel non titulaire » : | - 1 864,77 € |
| - Article 6419/014 « Rbt rémunération de personnel » : | + 4 000,00 € |
| - Article 66111/66 « Intérêts réglés à l'échéance » : | + 7 864,77 € |

Il est demandé que le gain soit précisé et envoyé aux conseillers

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, valide la modification budgétaire présentée ci-dessus et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

7/ OUVERTURE D'UN QUART DU BUDGET EN INVESTISSEMENT POUR 2022

Madame la Présidente précise aux conseillers qu'afin de permettre le règlement d'éventuelles dépenses d'investissement début 2022 avant le vote du budget, il est possible de prévoir l'ouverture du quart du budget d'investissement 2021 sur l'exercice 2022.

Il est proposé l'ouverture de ce quart de budget pour l'exercice 2022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, valide l'ouverture du quart du budget pour l'exercice 2022 et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

8/ CONVENTION ACTES

Madame la Présidente rappelle que les élus ont décidé du passage anticipé à la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette modification doit obligatoirement s'accompagner de la transmission dématérialisée des documents budgétaires et comptables à la Préfecture.

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ACTES avec la Préfecture pour la passation des délibérations et des documents budgétaires de façon dématérialisée.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, valide la proposition ci-dessus et autorise Madame la Présidente à signer la convention ACTES.

9/ PROJET ACADEMIE – ŒUVRES D'ART AUX ÉCOLES

Madame la Présidente expose aux élus de la proposition de l'académie de renouveler l'opération « Œuvres à l'école » début 2022.

Il est proposé d'accepter ce projet, d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de prêt des œuvres qui sera établie par l'académie et de régler le montant de ce prêt.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, valide le projet et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

10/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Problème de dégradation à l'école de Routelle : « incendies » volontaires au niveau du préau + extincteur extérieur.
- Dégâts orage sur l'école Simone Veil : dégâts BOX internet, chaudière (changer une pièce : devis BTG), alarmes incendie, blocs « issues de secours ».
- Nelson Mandela : l'alarme ne fonctionne plus.
⇒ Un devis d'un électricien a été estimé pour toutes ces pannes électriques : 1 400 € TTC
- Francas, difficulté avec l'utilisation de l'autolaveuse : faire une convention.

- Demander à Arnaud Corte si Château d'Uzel va augmenter ses tarifs en 2022.
- PEDT : groupe de travail : réunion à programmer début 2022.
- Retraite VIENNOT demandée au 1^{er} mars 2022.
 - ⇒ Procédure de recrutement lancée ; à ce jour 1 seule candidature reçue.
 - ⇒ Toujours en accident du travail : le ménage est assuré par Mme Gabrielle COTE.
- Mailings parents : les directeurs ont envoyé les adresses mail des parents qui avaient accepté. Mail envoyé ce soir pour informer les parents que les élus n'assureront pas l'accueil à la cantine vendredi 19/11 suite à la grève des Francas.
- Subventions reçues : CAF pour tables, CAF pour films solaires et DETR pour films solaires ; en attente pour les tablettes.
- Demande Céline PERRON pour le financement de son permis de conduire (DIF) : refusée.
- Sèche mains Nelson Mandela : toujours en attente d'une réponse de l'académie.
- Reçu courrier enfants demandant les repas de Carte Blanche à la cantine ; une réponse leur sera apportée.
- SOCOTEC est passé : rapports reçus pour S. Veil, relance pour les rapports de N. Mandela.

Fin de séance : 20h55

La Présidente,

Anne OLSZAK

